

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le SEPT SEPTEMBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>ER</sup> septembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 17**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 02**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 17**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier, Pillot Serge

**Absents et excusés : 05**

Mmes, MM. Voirin Pierre, Dupieux Gilbert, Baud Maire, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie

**Pouvoirs : 02**

Monsieur Voirin Pierre à Madame Marullaz Aube

Monsieur Dupieux Gilbert à Monsieur Muffat Quentin

- Monsieur Olivier Page a été désigné secrétaire -

### D\_2023\_09\_12

#### Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale de Morzine - campagne 2024

Franck Herbron, adjoint en charge des travaux, présente la demande du directeur de l'ONF, concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après :

- Parcelle 20 - 175 m<sup>3</sup> - 2,5 ha - coupe de régénération, de bois vert et de bois d'affouage
- Parcelle 19 - 560 m<sup>3</sup> - 7 ha - coupe de régénération
- Parcelle 18 - 160 m<sup>3</sup> - 2 ha - coupe de régénération

PRECISE que ces coupes seront commercialisées en « contrat bois façonné » pour les parcelles 18, 19 et 20 et que la délivrance des bois d'affouages se fera sur pied,

DESIGNE pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc sur pied :

- M. Franck Herbron,
- M. Olivier Page,
- M. Patrick Béard,

AUTORISE l'ONF à réaliser des contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente,

DONNE POUVOIR à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

INDIQUE que M. le maire, ou son représentant assistera, si besoin, au(x) martelage(s) de parcelle(s).

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 14 septembre 2023.

Le secrétaire de séance,  
**Olivier Page.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---